

Publiée le ~ 5 SEP. 2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 27 août 2024

Séance du conseil municipal : 2 septembre 2024

Le 2 septembre 2024, à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de Moulleron-le-Captif, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky GODARD, Maire.

Membres présents : Monsieur Jacky GODARD, Madame Gisèle SEWERYN, Monsieur Pascal THIBAUT, Madame Mireille PIVETEAU, Monsieur Pascal MARTEAU, Madame Sandrine TARAUD, Monsieur Raymond PAQUIER, Madame Catherine PAVAGEAU, Monsieur Stéphane PERCOT, Monsieur Serge TESSON, , Monsieur Thierry ROLANDO, Monsieur Hervé BEAULIEU, Madame Rachel BODIN, Monsieur Philippe FOUCHER, Madame Elisabeth BELLON, Monsieur Olivier BARON, Madame Carole BOUCHET, Madame Marie COUTANCEAU, Madame Emilie MASSEY, Monsieur Vincent SAUNIER.

Membres excusés : Madame Renée-Noëlle BOUILLANT (donne pouvoir à Jacky GODARD), Madame Lucie MARTIN (donne pouvoir à Catherine PAVAGEAU), Monsieur Pierre BUTON.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de conseillers votants : 22

Secrétaire de séance : Gisèle SEWERYN

N° 2024-D86 – MODIFICATION DU PLAFOND DE LA CARTE ACHAT PUBLIC

Rapporteur : Pascal MARTEAU

Monsieur Pascal MARTEAU, adjoint aux finances, rappelle à l'assemblée que la commune possède une carte achat public dans le cadre d'un contrat avec la Caisse d'Epargne. Le principe de la carte achat est de déléguer à un utilisateur l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

Le montant actuel du plafond de la carte achat est de 7 500 €. Ce montant pourrait être augmenté à 15 000 € pour pouvoir bénéficier d'offres plus avantageuses notamment sur Internet.

Vu la délibération du conseil municipal du 13 décembre 2021 portant approbation du renouvellement de la carte achat,
Considérant que l'augmentation du plafond de la carte achat permet de bénéficier d'offres financières plus intéressantes,

Commune de



Envoyé en préfecture le 05/09/2024

Reçu en préfecture le 05/09/2024

Publié le



ID : 085-218501559-20240905-2024_09_02_D86-DE

Après avoir délibéré et voté à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** d'augmenter le plafond de la carte achat public à 15 000 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir



Pour extrait conforme
Le Maire

Jacky GODARD

La secrétaire

Gisèle SEWERYN